

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :

25 Novembre 2019

Date d'affichage :

25 Novembre 2019

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 17

Procurations : 4

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, M. Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle BEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Tarifs centre de loisirs sans hébergement - Vacances d'été 2020 du 06 au 31 Juillet et du 03 au 21 Août.**

Il convient de fixer les tarifs des centres de loisirs pour les vacances d'été 2020 (journée complète avec repas) ainsi que le tarif pour le service de garderie.

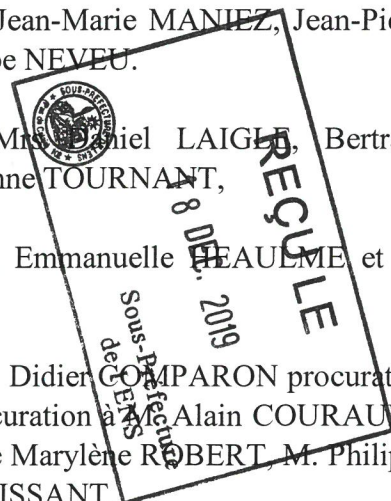
A la majorité :

Pour : 21

Contre : /////

Abstention : //////////

Mention exécutoire : oui



Ces tarifs sont différents selon le quotient familial des familles précisé sur les bons Aide aux Temps Libres (ATL) de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais (CAF). L'aide de la CAF sera déduite des tarifs proposés ci-dessous :

Quotient Familial	Tarif/semaine pour les Mazingarbois	Tarif 3 semaines consécutives Juillet et Août Mazingarbois	Tarif 4 semaines consécutives Juillet Mazingarbois	Tarif/semaine pour les extérieurs
de 0 à 341 Euros	36 Euros	86 Euros	116 Euros	56 Euros
de 342 à 617 Euros	38 Euros	88 Euros	118 Euros	58 Euros
Supérieur à 617 Euros	40 Euros	90 Euros	120 Euros	60 Euros

Les Mazingarbois seront prioritaires pour les inscriptions jusqu'au 29 Mai 2020 inclus.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaitant mettre en place une dégressivité pour les fratries. Il est proposé une réduction de 5 € par personne à partir de 2 enfants et 10 € par personne à partir du 3ème enfant et plus.

Quant au service de garderie avant et après le centre : celui-ci fonctionnera de 7 H 00 à 9 H 00 les matins et de 17 H 00 à 19 H 00 les soirs.

Le tarif proposé est de 1,30 € de l'heure. Toute heure commencée sera due.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer les tarifs ci-dessous pour les centres de loisirs été :

Quotient Familial	Tarif/semaine pour les Mazingarbois	Tarif 3 semaines consécutives Juillet et Août Mazingarbois	Tarif 4 semaines consécutives Juillet Mazingarbois	Tarif/semaine pour les extérieurs
de 0 à 341 Euros	36 Euros	86 Euros	116 Euros	56 Euros
de 342 à 617 Euros	38 Euros	88 Euros	118 Euros	58 Euros
Supérieur à 617 Euros	40 Euros	90 Euros	120 Euros	60 Euros

Décide de mettre en place une dégressivité pour les fratries. Une réduction de 5 € pour le 2^{ème} enfant et 10 € pour le 3^{ème} enfant et plus.

Quant au service de garderie avant et après le centre : celui-ci fonctionnera de 7 H 00 à 9 H 00 les matins et de 17 H 00 à 19 H 00 les soirs.

Le tarif proposé est de 1,30 € de l'heure. Toute heure commencée sera due.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

"DECISION EXECUTOIRE"

Reçue en Sous-Préfecture le 18 DEC. 2019

Publiée au Journal le 23 DEC. 2019

MAZINGARBE, le 23 DEC. 2019

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT,

